

**DECISION INTERMINISTERIELLE N° \_\_\_\_\_/MEPSFP/ MESR / MDETFP**

modifiant l'article 1<sup>er</sup> de la Décision interministérielle n°080/MEPSFP/ MESR/MDETFP du 25 octobre 2016  
fixant les dates des examens et concours de l'année scolaire 2016 – 2017

-----  
**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**ET LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Vu la constitution de 1992 ;
- Vu l'ordonnance n° 16 du 06 mai 1975 portant réforme de l'Enseignement au Togo ;
- Vu le décret n°67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnels ;
- Vu le décret n° 2000-007/PR /METFP du 20 mars 2000 modifiant et complétant le décret n°94-063/PR du 21 septembre 1994 portant réorganisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2001-013/PR du 21 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office du Brevet de Technicien Supérieur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;
- Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2015-038/PR du 05 juin 2015 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2013-041/PR du 28 juin 2015 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;
- Sur proposition du Directeur des Examens, Concours et Certifications (Enseignement Général), du Directeur des Examens, Concours et Certifications (Enseignement Technique), du Directeur de l'Office du Brevet de Technicien Supérieur, du Directeur de l'Office du Baccalauréat et du Directeur de l'Education Physique ;

## DECIDENT :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de la décision interministérielle n°080/MEPSFP/MESR /MDETFP/ du 25 octobre 2016 fixant les dates des examens et concours de l'année scolaire 2016 – 2017 est modifié comme suit :

**Article 1<sup>er</sup> nouveau** : Les examens et concours de l'année scolaire 2016 – 2017 auront lieu aux dates ci-après :

<b>EXAMENS</b>	<b>ANCIENNES DATES</b>	<b>NOUVELLES DATES</b>
<b>ENSEIGNEMENT GENERAL</b>		
<b>BAC I</b>	<b>EPS</b> du 09 au 22 mars 2017	<b>Sans changement</b>
	<b>MATIERES PRINCIPALES</b> 22,23, 24, 26 et 27 mai 2017	<b>MATIERES PRINCIPALES</b> 20,21, 22, 23 et 24 juin 2017
<b>BAC I (REMPLACEMENT)</b>	22, 23 et 24 août 2017	<b>Sans changement</b>

<b>BEPC</b>	<b>EPS</b> du 18 avril au 05 mai 2017	<b>Sans changement</b>
	<b>MATIERES PRINCIPALES</b> 13, 14, 15 et 16 juin 2017	<b>MATIERES PRINCIPALES</b> 04, 05, 06 et 07 juillet 2017
<b>BEPC (REMPLACEMENT)</b>	22, 23 et 24 août 2017	<b>Sans changement</b>
<b>CEPD</b>	27, 28 et 29 juin 2017	11, 12 et 13 juillet 2017
<b>ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>		
<b>BEP COMMERCIAUX</b>	du 30 mai au 14 juin 2017	du 27 Juin au 12 Juillet 2017
<b>BAC 1 EPREUVES TECHNIQUES ET PRATIQUES</b>	du 09 au 16 mai 2017	du 06 au 13 Juin 2017
<b>BAC 1 EPREUVES ECRITES</b>	<b>EPS</b> du 09 au 22 mars 2017	<b>Sans changement</b>
	<b>MATIERES PRINCIPALES</b> du 22 au 27 mai 2017	<b>MATIERES PRINCIPALES</b> du 19 au 24 juin 2017
<b>BAC 1 (REMPLACEMENT)</b>	du 16 au 21 août 2017	du 16 au 21 Août 2017

CAP ARTISTIQUE ARTISANAL	du 27 juin au 08 juillet 2017	du 25 juillet au 04 août 2017
CAP INDUSTRIELS		
CAP AGRO-PASTORAL ET ARTS MENAGERS		du 27 juin au 08 juillet 2017
CAP BOUCHERIE CHARCUTERIE	du 30 mai au 14 juin 2017	<b>Sans changement</b>
CAP EMPLOYE DE BANQUE		
CAP HOTELIER	du 11 au 22 juillet 2017	<b>Sans changement</b>
BP BANQUE	du 27 juin au 07 juillet 2017	<b>Sans changement</b>
BP HOTELIER	du 25 juillet au 05 août 2017	<b>Sans changement</b>
CQP CERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	du 16 au 21 août 2017	<b>Sans changement</b>
BTA (Brevet de Technicien Agricole)	du 07 au 18 août 2017	<b>Sans changement</b>
BT INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	du 01 <sup>er</sup> au 17 août 2017	<b>Sans changement</b>

CONCOURS NATIONALE D'ENTREE DANS LES CET, CFTP ET CRETFP	du 30 au 31 août 2017	Sans changement
CERTIFICAT DE FIN D'APPRENTISSAGE(CFA)	du 04 au 09 sept. 2017	Sans changement
CEAP-PTA/C ; CAP-PTA/B ; CAP-CET/A2	du 03 au 06 octobre 2017	Sans changement
<b>OFFICE DU BACCALAUREAT</b>		
BAC II	EPS du 27 mars au 05 avril 2017	Sans changement
	MATIERES PRINCIPALES 19 au 23 Juin 2017	du 10 au 14 Juillet 2017
BAC II (REMPLACEMENT)	du 21 au 24 août 2017	Sans changement
<b>OFFICE DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR</b>		
BTS	du 10 au 14 juil. 2017	du 17 au 21 juillet 2017
DTSA	- PRATIQUE : du 01 <sup>er</sup> au 03 juin 2017 - ECRIT : du 21 au 26 août 2017	PRATIQUE : du 08 au 11 juin 2017 ECRIT : du 28 août au 02 septembre 2017

**Article 2** : La présente décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Lomé, le

Le Ministre des Enseignements Primaire,  
Secondaire et de la Formation Professionnelle

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et  
de la Recherche

Le Ministre Délégué chargé de l'Enseignement  
Technique et de la Formation Professionnelle

Prof. Komi Paalamwé TCHAKPELE

Octave Nicoué K. BROOHM

Georges Kwawu AÏDAM